

CAS HES-SO – HEP VD

En prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs

*De la déconstruction du problème public aux
aspects concrets d'intervention et de
collaboration selon les contextes spécifiques*

Contexte et enjeux

Véritables enjeux sociétaux et de santé publique, les phénomènes spécifiques de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire et parascolaire font l'objet depuis peu de plans d'action politiques qui visent à mieux prévenir et intervenir face à ces situations complexes.

Ces éléments de politiques publiques permettent une thématisation de ces phénomènes au sein des établissements scolaires et des structures d'accueil parascolaire. Ils ouvrent des perspectives pour améliorer l'expertise collective et mieux lutter contre ces dynamiques d'exclusion et de stigmatisation.

Le contexte actuel de volontés politiques en faveur de l'inclusion scolaire, de la lutte contre les discriminations et la mise en place de mesures socio-éducatives en milieu scolaire ouvre des possibilités pour une analyse plus fine du phénomène et ainsi une extension de l'amélioration des prises en charge.

Dans le même mouvement, un nombre croissant de structures d'accueil de l'enfance et la jeunesse (parascolaire, sportive, associative, ...) sont intéressées à poursuivre et renforcer leurs efforts de prévention relatifs à ces situations de souffrances dans une logique de partenariat.

Description

Cette présente formation continue, développée par la HETSL en collaboration avec la HEP Vaud et le soutien d'Action Innocence, vise à étudier les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire, parascolaire et institutionnel.

En les considérant comme des objets complexes, une vision pluridisciplinaire est nécessaire, en mobilisant la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, la psychosociologie et la sociologie politique.

Cette compréhension fine des différents aspects de la problématique permettra ainsi une mise en perspective de dispositifs à mettre en place pour permettre une meilleure prévention et des interventions respectant la complexité des situations relatives au harcèlement-intimidation entre pairs.

Public

Cette formation s'adresse particulièrement :

- aux enseignant-e-s, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, éducatrices sociales et éducateurs sociaux, directrices et directeurs, membres des directions d'institutions, infirmières et infirmiers, psychologues et intervenant-e-s de santé psychosociale, intervenant-e-s dans toutes structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, animatrices socioculturelles et animateurs socioculturels, intervenant-e-s dans toutes structures associatives actives dans la communauté ;
- titulaires d'un bachelor ou d'un titre jugé équivalent ;
- prêt-e-s, dans la mesure du possible, à développer un projet de prévention et d'amélioration des politiques internes aux institutions relatives aux phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs.

Les personnes qui ne seraient pas au bénéfice d'une titre d'une haute école peuvent accéder à la formation sur la base d'une procédure d'admission sur dossier.

Conditions et procédure d'admission

Pour accéder au programme de formation, les candidat·e·s. doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes :

1. Être titulaire d'un diplôme d'une Haute école ou titre jugé équivalent.
2. Faire état d'une expérience professionnelle de trois ans au minimum dans les domaines concernés par la formation.

Les candidat·e·s qui ne sont pas titulaires des titres requis peuvent être admis·e·s, sous certaines conditions détaillées dans le règlement de la formation.

Organisation et contenu

Le CAS en prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs est structuré en trois modules correspondant à un total de 12 crédits ECTS.

Module 1 Cadrages conceptuels et enjeux pratiques (4 crédits ECTS)

Le premier module abordera les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire et parascolaire en les inscrivant dans le spectre des violences. Les (més)usages de la notion de harcèlement dans différents contextes seront mis en perspective afin d'identifier les enjeux qui se dégagent en termes de prévention et d'intervention.

Des clarifications théoriques aux implications pratiques, les dynamiques de rejet et de stigmatisation, les effets de groupe et de pression à la conformité seront notamment développés à travers une approche interdisciplinaire.

Module 2 Prévenir et intervenir (4 crédits ECTS)

Le deuxième module permettra de découvrir et mettre en perspective les différents moyens de prévenir et d'intervenir sur les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire et parascolaire, du travail sur les cultures institutionnelles au renforcement des communautés éducatives, en passant par les différents outils de prévention et d'intervention mobilisables.

Module 3 Collaborations selon les contextes spécifiques (4 crédits ECTS)

Le troisième module sera mis à disposition pour développer des projets institutionnels pour permettre le transfert des connaissances et expériences de formation dans les contextes spécifiques des participant·e·s à la formation.

Modalités pédagogiques

Les options pédagogiques et les moyens didactiques envisagés pour cette formation se réfèrent aux principes et méthodes de la formation des adultes. Il sera notamment fait appel à l'analyse de pratique, aux études de cas et au travail par projet, de manière à développer les compétences effectives d'intervention des participant·e·s. L'expérience des professionnel·le·s en formation sera sollicitée dans la perspective d'une démarche réflexive.

En outre, les apports dispensés dans le cadre de la formation prendront appui sur les résultats des recherches actuelles et la connaissance de littérature spécialisée.

Lorsque la·le participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, elle·il est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes sont mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

Lieu de la formation

HETSL Lausanne, HEP Vaud

Finance d'inscription et frais de formation

- **Finance d'inscription** : CHF 200.-, payable lors de l'inscription.
- **Frais de formation** : CHF 5'900.-, facturés et payables après confirmation de l'admission.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils ou elles reçoivent ou non des subsides.

Les conditions financières complètes et les modalités de désistement sont détaillées dans le règlement de la formation.

Modalités et délai d'inscription

L'inscription se fait sur la page de la formation : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-en-prevention-des-phenomenes-de-harcelement-intimidation-entre-pairs/>

Renseignements

Responsable de la formation : Basile Perret, maître d'enseignement, basile.perret@hetsl.ch
Secrétariat : Tiziana Di Mizio, tiziana.dimizio@hetsl.ch
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Unité de formation continue
Chemin des Abeilles 14
1010 Lausanne